

La France en 1792

[Août 1792](#)

[Chute de la monarchie](#)

[Septembre 1792](#)

[2 septembre 1792 Massacres de septembre](#)

[La Convention](#)

> La situation nationale est dramatique.

> Le 1^{er} janvier, décret d'accusation contre les princes émigrés.

> Le 26 janvier, **Théroigne de Méricourt** a quitté son cachot autrichien. Elle a vécu une histoire romanesque suivie de près par les journaux français. Emprisonnée puis libérée sur ordre de l'empereur d'Autriche, elle rentre triomphalement à Paris. La presse lui donne d'innombrables surnoms : la Belle liégeoise, la reine de Saba. Elle est de tous les combats. A la tribune du club des Minimes, dans un discours qui fait date, elle exige la création d'un bataillon d'amazones et s'adresse ainsi aux femmes : *Françaises, élevons nous à la hauteur de nos destinées. Brisons nos fers. Il est temps enfin que les femmes sortent de leur honteuse nullité où l'ignorance, l'orgueil et l'injustice des hommes les tiennent asservies depuis si longtemps. Le même sang coule toujours dans nos veines. Pourquoi n'entrerions nous pas en concurrence avec les hommes ? Prétendent-ils seuls avoir des droits à la gloire ?*

> Pour **Robespierre**, la guerre est un piège dressé par les ennemis de la Révolution.

> Le 9 février, pour faire cesser les pillages et les incendies de châteaux, la Législative, majoritairement royaliste, déclare que les biens des émigrés sont déclarés biens nationaux et placés sous séquestre.

> Le 15 février, **Robespierre** prend le poste d'accusateur public du tribunal criminel de Paris.

> La tension monte à Strasbourg. La guerre se prépare. Le bruit de la guerre gronde aux frontières.

> Au printemps, la guerre semble inéluctable. L'exemple de la France inquiète le reste de l'Europe. Les monarchies voisines ne peuvent laisser la révolution prospérer à leurs frontières. Les appels à défendre la patrie se multiplient. Pour les femmes révolutionnaires, c'est l'occasion de revendiquer un droit qui leur est refusé : celui de porter des armes. La chocolatière **Pauline Léon** présente une pétition à l'Assemblée nationale ! *Législateurs, des femmes patriotes se présentent devant vous pour réclamer le droit qu'a tout individu. Vous ne pouvez nous le refuser. A moins que l'on ne prétende que la Déclaration des droits n'a point d'application pour les femmes ? Et*

qu'elles doivent se laisser égorger comme des agneaux sans avoir le droit de se défendre ?

> En mars, les Brissotins, favorables à la guerre, provoquent la démission du ministère Feuillant. Ils dominent l'Assemblée législative. Louis XVI prend comme ministre des Affaires Étrangères **Dumouriez**, un général intrigant mais capable qui souhaite faire une guerre courte puis ramener l'armée victorieuse pour rétablir le pouvoir du roi. Afin de désarmer la gauche, on lui adjoint quelques Brissotins.

> Le 1^{er} mars, dans une lettre adressée au *Thermomètre du jour*, **Olympe de Gouges** défend un "royalisme modéré" qui vise à éviter les dérives sanglantes du despotisme. Le 22 mars, elle dénonce la corruption qui se fait jour.

Avril 1792 La guerre est déclarée

> Le 1^{er} avril, **Etta Palm d'Aelders** réclame devant l'Assemblée le droit à l'éducation pour les femmes, la majorité à 21 ans, la liberté politique, l'égalité des droits, une loi sur le divorce.

> Le 10 avril, **Robespierre** renonce à la fonction d'accusateur public du tribunal criminel de Paris.

> Le 15 avril, le peuple manifeste en fête à Paris.

> Le 20 avril, à l'Assemblée législative, **la guerre est votée et déclarée** avec enthousiasme au "roi de Bohême et de Hongrie", c'est-à-dire à l'Autriche de **François II**, alliée à la Prusse, soulignant ainsi qu'il ne s'agit pas d'une guerre de nation à nation mais de la "*juste défense d'un peuple libre contre l'injuste agression d'un roi*". Les Français veulent mener une croisade contre l'Ancien Régime. Ils espèrent voir la Révolution se propager. **Marie-Antoinette**, prisonnière dans son palais des Tuileries à Paris pense qu'une invasion stopperait la Révolution. Les révolutionnaires accusent le roi comme la reine de faire passer des informations stratégiques à l'ennemi. La guerre va durer dix ans. Elle va radicaliser la Révolution, contribuer à renverser le trône et établir une dictature de salut public.

> Le 25 avril, la guillotine est installée place de Grève. Selon **Olympe de Gouges**, les Jacobins et les Feuillants, aux nom des idéaux de la Révolution, peuvent déclencher les pires massacres.

> Composition dans la nuit de *La Marseillaise* à Strasbourg par **Claude-Joseph Rouget de l'Isle**, 31 ans, chant de guerre pour l'armée du Rhin. *Allons enfants de la patrie, le jour de gloire est arrivé. Aux armes citoyens ! Formez vos bataillons ! Que tes ennemis expirant voient notre triomphe et notre gloire.*

> Les soldats citoyens remplacent les professionnels de la guerre dans les "bataillons des enfants de la Patrie".

> L'Autriche est bientôt rejointe par la Prusse dans la guerre. **Dumouriez** espère, par une attaque brusquée en Belgique, soulever les Pays-Bas contre l'Autriche. Mais l'armée française est dans un état lamentable : les anciennes troupes de ligne, affaiblies par les désertions et par l'émigration de la moitié de leurs officiers, jalourent les bataillons de volontaires. Chez les uns comme chez les autres sévissent l'indiscipline et la méfiance envers les chefs. Les frontières sont enfoncées. Les premiers mois de la guerre vont être catastrophiques pour la France. Fin avril, à Baisieux, sur la frontière des Pays-Bas autrichiens (Belgique), les soldats de Théobald Dillon refluent, sans même combattre. Persuadés qu'ils ont été trahis, ils assassinent leur général. Les Brissotins attribuent ces désastres à la trahison des éléments réactionnaires.

Mai 1792

- > Le 17 mai sortie du premier numéro de l'hebdomadaire fondé par Robespierre, *Défenseur de la Constitution*. Il s'agit plutôt de brochures que de "feuilles".
- > Le 27 mai, décret contre les prêtres réfractaires qui pourront être déportés hors du royaume sur plainte de 20 citoyens actifs. Louis XVI y met son veto.
- > Le 29 mai, l'Assemblée législative décide par décret du licenciement de la garde constitutionnelle du roi. Louis XVI accepte ce décret.
- > Les honneurs funèbres sont décrétés en faveur de Jacques-Guillaume Simonneau, le maire d'Étampes tué lors d'une émeute contre la cherté des subsistances.
- > Les dames patriotes d'Aulnay, en Poitou, forment un bataillon et revendiquent la création d'un corps d'amazones nationales.

Juin 1792

3 juin 1792

- > Fête de la Loi sur Champ-de-Mars. Un cortège de femmes vêtues en blanc est mené par Olympe de Gouges.

6 juin 1792

- > Décret du nouveau ministre de la guerre Servan ordonnant la formation d'un camp de 20.000 gardes nationaux au camp de Soissons pour protéger Paris. Robespierre y est opposé. Veto du roi qui y voit une arme aux mains des Jacobins.

9 juin 1792

- > Roland ayant osé publié une diatribe contre lui, Louis XVI le renvoie ainsi que les autres ministres Brissotins. Louis XVI, s'appuyant sur 8.000 gardes nationaux modérés, renvoie le ministre de la guerre Servan.

10 juin 1792

- > Le 10 juin "Monsieur" et "Madame" sont remplacés par "Citoyen" et "Citoyenne".

12 juin 1792

- > Le roi renvoie des ministres "patriotes" brissotins (- 13 juin). Les ministres renvoyés sont remplacés par des ministres Feuillants.

17 juin 1792

- > Devant l'imminence d'une invasion prussienne, la Législative nomme une Commission des douze, ébauche du Comité de salut public, qui doit proposer d'urgence des moyens de redresser la situation.

20 juin 1792

- > Les Jacobins, exaspérés par la fermeté du roi, ses vetos et le renvoi des ministres "patriotes", décident de l'intimider par une grande manifestation populaire. Pétion, le maire de Paris pousse les Parisiens du Faubourg Saint-Antoine et Saint-Marcel à s'insurger et à envahir le palais des Tuileries. Sous le prétexte de célébrer l'anniversaire du serment du jeu de Paume, 20.000 émeutiers armés, hommes et femmes, sont lancés par les Girondins.

Invasion des Tuileries

Après avoir défilé dans la salle du Manège, ils envahissent le château des Tuileries en chantant "*Ca ira*" et parviennent jusqu'au roi. Aux menaces, Louis XVI oppose un calme imperturbable : "*Je ferai ce que la Constitution et les décrets m'ordonnent de faire*". La famille royale, "M. et Mme Veto", est molestée. Louis XVI est bloqué dans l'embrasure d'une fenêtre pendant deux heures, coiffé d'un bonnet rouge, il subit le défilé de la foule armée et insultante, forcé à boire à la santé de la Nation, mais refuse de céder et de retirer son veto. Échec qui tourne au profit des royalistes. Le roi, fort de son droit, n'a pas cédé d'une ligne. L'indignation soulevée par cet attentat renforce momentanément le sentiment royaliste.



La journée du 20 juin 1792. Comme on lui demande s'il a peur, Louis XVI prend la main d'un garde national et la pose sur sa poitrine : "*Voyez, dit-il, si c'est là le mouvement d'un cœur agité par la peur*".

Juillet 1792 La Patrie en danger

> Depuis sa fuite à Varennes, on soupçonne Louis XVI de double jeu. Le roi intriguerait pour une défaite de la France. Jacobins et Cordeliers décident d'en finir avec le roi. Robespierre, tout comme *l'Ami du peuple* de Marat, demandent la déchéance du roi. L'opération est préparée avec soin. Les fédérés des provinces sont invités à venir à Paris, en dépit du veto royal. Le 2 juillet, départ de Marseille vers Paris d'un bataillon de fédérés.

> Le 7 juillet, le danger commandant l'union, réconciliation entre Jacobins et Brissotins.

> Le 11 juillet, les premiers échecs de la guerre avec l'Autriche, alliée à la Prusse, déclenchent des paniques. Les Girondins font proclamer par l'Assemblée législative "**La patrie en danger**", véritable constitution d'état de siège. Tous les citoyens sont poussés à s'enrôler. Les municipalités procèdent aux enrôlements de volontaires. Des armes sont distribuées. Le port de

la cocarde aux trois couleurs nationales est obligatoire. Si les femmes n'ont pas le droit de s'enrôler, certaines vont en profiter pour braver l'interdiction, ce sont les **soldates**. Une centaine de femmes parviennent à s'engager dans les armées de la révolution. Elle se travestissent et sont recrutées en tant qu'hommes et on leur donne un nouveau nom. C'est ainsi que s'engage **Catherine Pochetat**, une jeune révolutionnaire de 22 ans. Comme Pauline Léon, elle a participé à la prise de la Bastille le 14 juillet. Accompagnée de son père et de son frère, elle s'engage au poste de recrutement de Saint-Denis. Ces combattantes déguisées en homme seront vite démasquées mais elle resteront dans l'armée sans que cela pose problème;

> Le 14 juillet, fête révolutionnaire. Défilé de femmes.

> Robespierre propose l'élection d'une Convention nationale élue cette fois au suffrage universel.

> Le 25 juillet, avec le **Manifeste de Brunswick**, le commandant en chef des armées de Prusse et d'Autriche, menace la capitale " *d'une exécution militaire et d'une subversion totale* " si il est fait outrage au roi et à sa famille.

> Le 29 juillet, **Robespierre** admet le besoin d'un recours à la force populaire car tous les moyens légaux paraissent épuisés. Il demande la d'échéance du roi. Il rejoint ainsi **Legendre** et **Danton** qui appellent à une nouvelle révolution.

> Le 30 juillet, arrivée à Paris des fédérés de Marseille, après une marche à travers la France. Ils soulèvent l'enthousiasme du faubourg Saint-Antoine en lui faisant entendre *le Chant de l'armée du Rhin* composé par Rouget de l'Isle et qu'on appelle désormais *La Marseillaise*.

Août 1792. Chute de la monarchie

Les sections de Paris et les fédérés de province multiplient les pétitions demandant la déchéance du roi.

> Sur le front, la situation s'aggrave. Le 1^{er} août, le "manifeste du duc de Brunswick" est publié et accroît la fureur populaire. Les Prussiens annoncent qu'ils seront bientôt à Paris pour restaurer l'autorité royale. Cette déclaration provoque la fureur des révolutionnaires. Pétitions pour la déchéance du roi.

5 août 1792

> Cérémonie d'inauguration de la maison commune à Auteuil.

> Dans la nuit du 9 au 10 août 1792, l'action se déclenche. Paris se soulève. C'est la seconde révolution, qui sonne le glas de la monarchie. Les sections et les fédérés se rassemblent au son du tocsin. Leurs commissaires se rendent à l'Hôtel de Ville, éliminent la municipalité légale et forment une **Commune insurrectionnelle** contrôlée par Danton, Marat, Robespierre.

10 août Prise des Tuileries

> **Le 10 août 1792**, au petit matin, des milliers d'insurgés se lancent à l'attaque des Tuileries, la demeure du roi. Les insurgés se heurtent au Gardes suisses, les troupes d'élite du roi qui protègent le palais. Le roi n'est pas sans moyen de défense : 4.000 hommes environ (Suisses, gendarmes, gardes nationaux, gentilshommes volontaires, sous le commandement d'un chef capable, Mandat-Grancey). Mandat, convoqué par la Commune insurrectionnelle de Paris, vient sans défiance, croyant avoir affaire à l'ancienne municipalité modérée. Il est arrêté et assassiné,

ce qui désorganise la défense des Tuileries. Alors, Roederer, procureur syndic du département, persuade le roi de se rendre, avec sa famille, au milieu de l'Assemblée nationale. L'Assemblée ne vote pas la déchéance du roi. Du café Procope, où se rendent Danton et Marat, part l'ordre d'assaut des Tuileries. La famille royale est mise à l'abri de justesse. Après le départ du roi des Tuileries, sous la direction de Danton, attaque des sans-culottes (12.000 hommes et 5.000 provinciaux en majorité marseillais). Ils envahissent le Palais des Tuileries défendu par des gardes suisses presque seuls. De nombreuses femmes sont présentes au combat. **Pauline Léon** fait partie des assaillants. Elle est venue pour se battre en première ligne mais les hommes de sa section estiment que ce n'est pas sa place. Des femmes participent au combat, comme Théroigne de Méricourt, l'Amazone, se bat le sabre à la main ou Reine Audu, l'héroïne de la marche sur Versailles. Parmi les combattantes les plus acharnées, une jeune comédienne de l'Ariège qui vient d'arriver à Paris, **Claire Lacombe** : *Je viens faire hommage de ma personne. Et vous, mères de famille, pendant que je ferai mon devoir en combattant les ennemis de la patrie, remplissez le vôtre en inculquant à vous enfants l'amour de la liberté et l'horreur des despotes.* Elle est blessée au combat. Reine Audu prend une balle dans la cuisse.



Les assaillant se pressent à la porte principale du château, tandis que l'on massacre les défenseurs déjà faits prisonniers.

Les gardes suisses succombent déjà sous le feu quand Louis XVI leur fait parvenir l'ordre de cesser le feu. Tentant en vain d'arrêter l'effusion de sang, le roi envoie en vain aux Suisses qui défendent les Tuileries l'ordre de “*déposer à l'instant leurs armes et de se retirer dans leurs*

casernes”. La prise des Tuileries vire au massacre. Plus de 300 gardes suisses sont massacrés et le château est mis au pillage. Il y a au moins autant de tués ou blessés chez les insurgés. Bonaparte, jeune officier en visite à Paris assiste aux événements et en est marqué : *J’ai vu des femmes bien mises se porter aux dernières indécences sur les cadavres des Suisses. La rage était dans tous les cœurs, elle se montrait sur toutes les figures.*

> L’Assemblée, subjuguée, prend à l’égard des contre-révolutionnaires les mesures rigoureuses que dictent les circonstances. Elle se résigne à voter les mesures exigées par les vainqueurs.

Un des premiers gestes des sans-culottes parisiens est d’abattre les statues royales. Une nouvelle assemblée de députés, **la Convention** nationale, sera élue au suffrage universel masculin pour donner à la France une nouvelle Constitution.

> A partir du 10 août, **le roi est officiellement déchu**. Le 12 août, il est interné avec toute sa famille en plein cœur de Paris dans la Tour du Temple. Le roi est suspendu de ses pouvoirs, arrêté pour collusion avec les puissances étrangères en guerre avec la France. Chute de la monarchie et fin de l’Ancien Régime. L’incertitude est totale. La Commune insurrectionnelle de Paris est reconnue comme pouvoir légal de la capitale. Ainsi la monarchie constitutionnelle se trouve éliminée par l’action violente et audacieuse des extrémistes parisiens.

La province ne réagit que faiblement devant le coup de force.

11 août 1792

L’Assemblée législative remet les pouvoirs à un **Conseil exécutif** provisoire de 7 membres. Il est présidé par Clavière. Danton y exerce tous les pouvoirs.



Jacques Danton (1759-1794). Nullement inculte malgré les apparences, ce “Mirabeau de la canaille” avait sous l’Ancien Régime la charge très honorable d’avocat aux conseils du roi.

Le Conseil exécutif est occupé à faire face à l’invasion prussienne qui vient de se déclencher. Danton, ministre de la Justice est en fait le véritable chef du gouvernement.

> La Commune de Paris multiplie les mesures révolutionnaires. Fort de 288 membres, parmi lesquels Robespierre, le conseil général de la Commune dispose d’un **Comité de surveillance** chargé de la police politique. Le Comité de surveillance remplit les prisons de suspects.

> L’**avancée des troupes étrangères** menace toujours la République. Le 15 août

Soulèvement royaliste en Vendée contre le recrutement. Le 17 août, l'armée austro-prussienne franchit la frontière. Elle se compose de 47.000 prussiens, 29.000 Autrichiens et 5.000 émigrés français rassemblés par le prince de Condé. Des tribuns de moindre envergure que Danton, Marat entre autres, répètent qu'avant d'aller se battre aux frontières, il faut s'assurer contre les trahisons de l'intérieur par une exécution générale des suspects. Dans son journal, *L'Ami du peuple*, Marat appelle à exterminer les ennemis de la Révolution. **Il faut éliminer les ennemis de l'intérieur.** L'Assemblée législative décrète la formation d'un tribunal criminel extraordinaire aux fins de juger les comploteurs. Le 23 août, les Prussiens prennent Longwy. La coalition austro-prussienne marche aux frontières. Les Prussiens mettent le siège devant Verdun, dernière place forte avant Paris, et menacent la capitale. Le 31 août, levée de volontaires sur le Champ-de-Mars pour défendre Verdun assiégé.

16 août 1792

Les droits féodaux sont supprimés.

Lafayette s'enfuit chez l'ennemi avec son état-major.

29 août 1792

Le Tribunal criminel décrète les perquisitions nocturnes à domicile et l'arrestation des suspects (environ 12.000 emprisonnements).

Septembre 1792. Massacres de Septembre

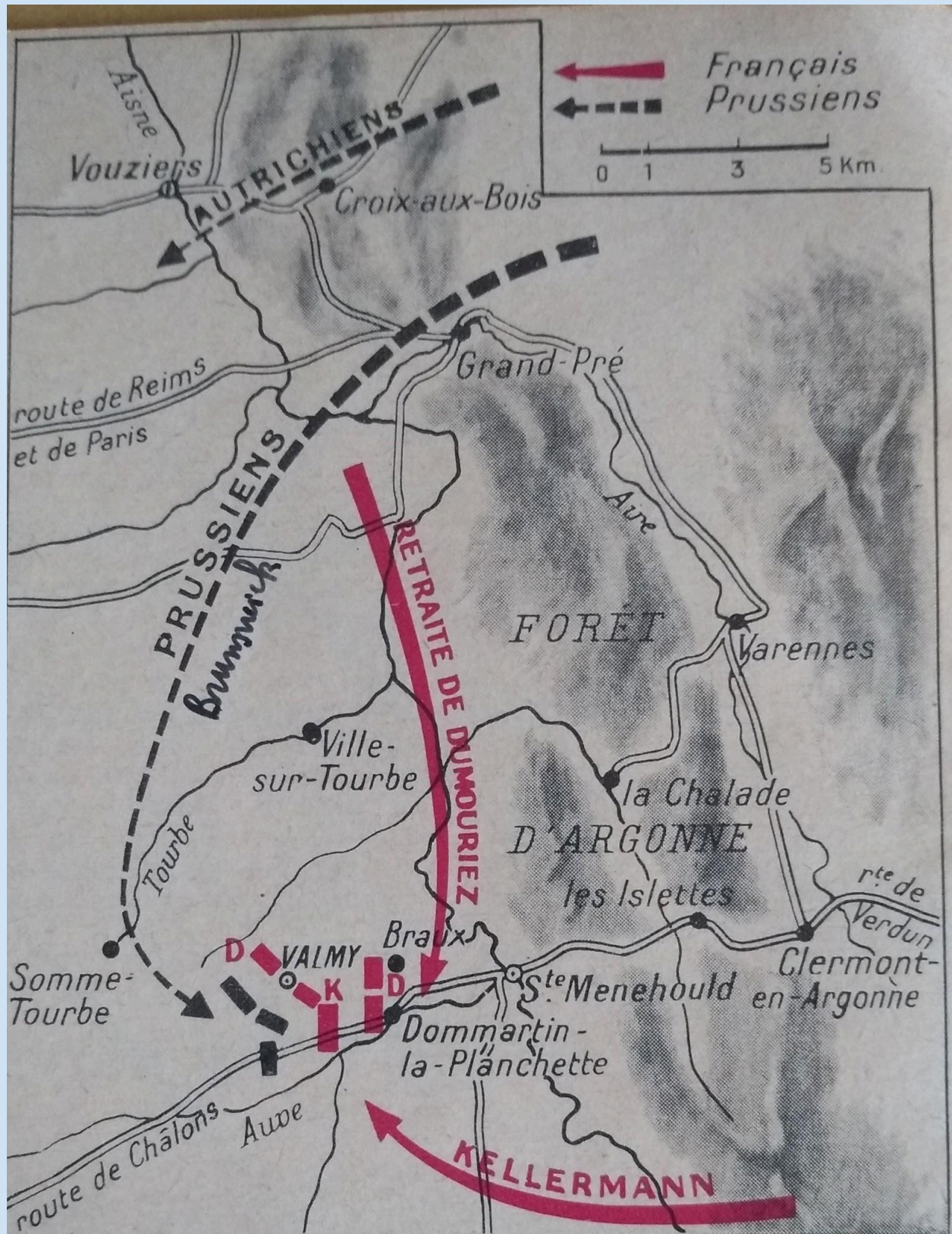
> Début septembre, les têtes sont échauffées par la nouvelle du siège de Verdun par Brunswick. Les Parisiens craignent l'arrivée des Prussiens à Paris. Rumeurs de complots préparés dans les prisons. Des citoyens refusent de partir au combat en laissant les prisons remplies d'adversaires qui, en cas de défaite, pourraient se venger sur leur famille. L'excitation morbide est portée à son paroxysme. Des centaines d'hommes et de femmes supposés royalistes ou religieux, sont assassinés, parfois dans les prisons ou dans les lieux de détention comme la Salpêtrière à Paris. Durant quatre jours (- 6 septembre), des bandes d'égorgeurs envahissent les prisons. Des fédérés, des sans-culottes et des volontaires massacrent méthodiquement et de sang-froid 1.395 personnes tirées de leurs cellules, prêtres réfractaires, aristocrates, prostituées, gardes suisses, des prisonniers droits communs à plus de 70 %, dont des tout jeunes à Bicêtre. Parmi les massacrés, la princesse de Lamballe, à la prison de La Force, amie de Marie-Antoinette, propriétaire du château de Rambouillet. Il y a entre 1.100 et 1.400 victimes, parmi lesquelles 223 ecclésiastiques qui avaient refusé le serment constitutionnel. Les massacres s'étendent en province où Marat a invité les patriotes à suivre l'exemple de Paris. La population, pétrifiée, laisse faire. Les autorités n'osent pas intervenir. Les leaders révolutionnaires comme Danton et Robespierre n'osent pas condamner ces massacres commis par le peuple. Danton ne tente pas de s'y opposer afin de ne pas briser l'élan révolutionnaire même s'il ne les approuve pas. "*Je me fous bien des prisonniers*" dit-il cyniquement. **Olympe de Gouges** est une des premières à dénoncer ces massacres comme des crimes abominables. Elle est ulcérée, elle s'en prend même nommément à **Marat**, le médiatique rédacteur en chef de *l'Ami du Peuple*. Elle l'accuse d'avoir attisé la haine : *Jamais physionomie ne portera plus horriblement l'empreinte du crime. De quel côté qu'on l'observe, on croit voir le forfait voltiger sur son visage, comme les graces*

*sur la bouche d'une jolie femme. Olympe ne s'arrête pas là, elle s'attaque à celui qui est désormais le chef de file des anti-monarchistes : **Maximilien de Robespierre** : Tu te dis l'unique auteur de la Révolution, tu n'en fus, tu n'en es, tu n'en sera éternellement que l'opprobre et l'exécution. Ta paupière vacillante exprime malgré toi toute la turpitude de ton âme et chacun de tes cheveux porte un crime.*

> Le 5 septembre, Robespierre est élu député de Paris à la Convention.

>Danton lance une levée en masse : "*Messieurs, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et la France est sauvée !*". Après avoir pris Verdun, l'armée austro-prussienne marche sur Paris. Le seul obstacle naturel entre Verdun Paris est constitué par les hauteurs boisées de l'Argonne dont les passages sont faciles à défendre.

Deux armées françaises sont chargées de cette défense. Celle du nord, dont Dumouriez a pris le commandement, qui vient de Sedan par la vallée de l'Aisne et celle du centre, commandée par Kellermann, qui se replie de Metz vers Paris, par le sud de l'Argonne.



La bataille de Valmy

> Le 12 septembre, le commandant en chef prussien, le prince de Brunswick, passe à l'attaque. Les Autrichiens enlèvent par surprise le défilé de la Croix-aux-Boix, au nord de l'Argonne. Dumouriez se trouve menacé d'enveloppement et la route de Paris paraît ouverte à l'ennemi.



Charles-François Dumouriez, maréchal de camp (Versailles).

Au lieu de se retirer sur Chalons, pour couvrir Paris, ainsi que le gouvernement lui demande, Dumouriez résoud de marcher rapidement vers Sainte-Menehould pour faire la jonction avec Kellermann. Cette décision audacieuse va sauver le pays de l'invasion. La manœuvre audacieuse de Dumouriez, en Argonne, oblige Brunswick à rétrograder pour affronter une armée française supérieure en nombre. Brunswick, qui a déjà franchi l'Argonne, n'ose pas avancer en Champagne en laissant sur ses arrières une armée aussi importante.

> Le 20 septembre, Brunswick attaque l'armée française à Valmy. Grâce à la manœuvre de Dumouriez, l'armée française est maintenant plus nombreuse que celle des coalisés, 47.000 contre 34.000, et surtout son artillerie est très supérieure. Finalement, intimidé par une violente canonnade et gêné par le mauvais temps, Brunswick n'ose pas faire intervenir son infanterie. L'armée austro-prussienne est arrêtée à la **bataille de Valmy** par une armée de volontaires français, commandée par les généraux **Kellermann** et **Dumouriez**, au cri de "Vive la Nation !". Pas un quart des hommes de Dumouriez ne parlent français. Première grande victoire de l'armée de la République. Les Prussiens et les Autrichiens reculent. **La situation militaire se redresse**. Les jours suivants, chacun reste sur ses positions. Dumouriez entame des négociations avec les Prussiens. Les troupes prussiennes s'épuisent rapidement, exposées nuit et jour à une pluie continue qui embourbe les convois de ravitaillement, travaillées par la faim et la dysenterie.

> Le 20 septembre, la **loi sur le divorce** réclamée depuis longtemps par Olympe de Gouges est votée. Cet évènement va changer la vie des femmes. Sous l'Ancien régime, le mariage était religieux et donc indissoluble. Avec la Révolution, il est avant tout civil et la loi autorise désormais les époux à se séparer. Le mari et la femme sont véritablement à égalité pour réclamer le divorce. Tout une série de motifs peuvent être invoqués et, notamment, l'incompatibilité d'humeur et de caractère. Deux tiers des divorces vont être demandés par les épouses ce qui est significatif de la dimension émancipatrice que représente le divorce pour les femmes.

> Le 21 septembre, la **Convention Nationale de France**, assemblée toute puissante élue au suffrage universel masculin et avec peu de votants, se réunit pour la première fois, salle du

Manège. La Convention ne comprend que deux ouvriers. Le peuple peut y faire entendre directement sa voix, on lit les lettres et on reçoit les délégations au début de chaque séance. La Première République ne démarre pas sous les meilleurs auspices. Une opposition frontale déchire désormais l'Assemblée. Les conventionnels sont tous républicains, mais ne veulent pas tous la même république. De part et d'autre d'un centre divers et incertain (la Plaine), s'opposent Brissotins (qui craignent le peuple de la capitale) et Montagnards (qui craignent une "république aristocratique").

> **Les Brissotins - ou Girondins** - dirigent désormais la nouvelle Assemblée. Extrémistes dans la Législative, ils se trouvent dans la Convention faire figure de modérés en face des Montagnards. Ce sont des hommes de loi et bourgeois, réprouvant les méthodes violentes et les crimes de septembre. Ils veulent mettre fin à la dictature de la Commune de Paris. Ils sont aussi fermement attachés au principe de la liberté économique, attitude qui leur rallie la bourgeoisie et les font passer, dans la Convention, pour des conservateurs.

> **Les Montagnards**, ainsi appelés parce qu'ils siègent sur les travées les plus élevées de la gauche, sont la frange la plus radicale. Ils sont menés par Danton, Marat et Robespierre. Ils sont en majorité des députés de Paris, membres du Club des Jacobins ou de celui des Cordeliers. Ils veulent durcir la répression contre les ennemis de la République. Ils sont en contact permanent avec les extrémistes des sections parisiennes, hommes du peuple qui ne s'effraient pas des mesures violentes, et pour qui les problèmes économiques, en particulier celui des subsistances, doivent être résolus par des mesures autoritaires frappant les riches.

> Entre les deux extrêmes, flotte la masse des députés du centre, **le Marais**, dont dépend la majorité. Ils n'ont d'autre idée arrêtée que de sauver la Révolution et leur tête et se portent d'un côté ou de l'autre suivant les circonstances. Cet opportunisme va expliquer les étonnants revirements dans la politique de la Convention au cours des années suivantes. Pas plus que dans les deux précédentes Assemblées, il n'y a de partis organisés et disciplinés. Pétion, maire de Paris, est élu président de la Convention et s'entoure de secrétaires eux-mêmes girondins : Condorcet, Brissot, Rabaut Saint-Étienne, Vergniaud, Camys.



Pétion, président de la Convention

Dans une atmosphère d'union nationale, la Convention décrète la fin de la royauté et institue de fait la première République de l'histoire de France

22 septembre 1792. An I de la République

La République est proclamée. Premier jour de l'An I de la République. Point de départ du calendrier républicain. Le temps décimal est introduit. Les juges peuvent être choisis indistinctement parmi tous les citoyens. Le 24 septembre, le député Buzot, désormais proche de Brissot, demande que la Convention soit protégée par une force issue des 83 départements, comme si elle était en danger au milieu des Parisiens¹. Au début, les Brissotins paraissent l'emporter. Sous leur inspiration, la Convention réduit les pouvoirs de la Commune de Paris, supprime les tribunaux d'exception, fait libérer les suspects et rétablit la liberté de commerce des grains. Le 25 septembre, l'effigie d'une femme coiffée d'un bonnet phrygien devient le sceau de la République.

> Fin septembre, les généraux **Montesquiou** et **Anselme** s'emparent de la Savoie et du comté de Nice, possessions du roi de Sardaigne.

Octobre 1792

> Le 1^{er} octobre, Brunswick ordonne la retraite de Valmy.

Goethe proclame à chaud *"cette victoire ouvre une ère nouvelle dans l'histoire du monde"*.

Dumouriez, débarrassé des Prussiens à Valmy, l'armée française passe à l'offensive, occupe la Belgique, pénètre en Savoie et en Allemagne. L'armée de Custine occupe Spire, Worms, et même Francfort au-delà du Rhin.

La marche victorieuse des troupes françaises devient générale sur toutes les frontières. Les succès de la France dans la première phase de la guerre sont favorisés par la neutralité provisoire de l'Angleterre, de la Russie et de l'Espagne et par le désaccord entre l'Autriche et la Prusse au sujet du partage de la Pologne.

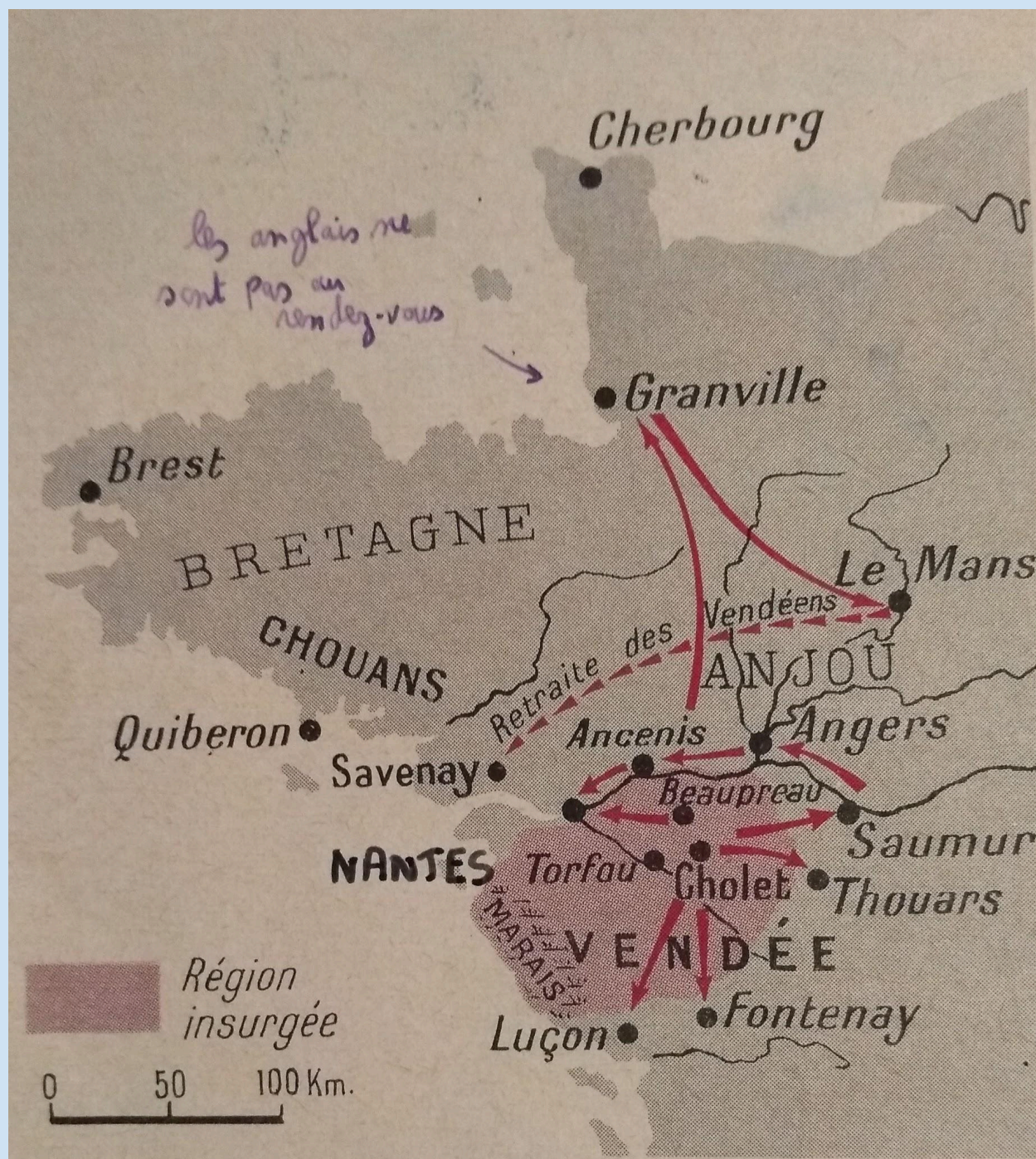
Le 2 octobre, création du Comité de Sûreté générale. Il est chargé de surveiller les suspects, de diriger la police et la justice révolutionnaire.

Les Girondins accusent les Montagnards des massacres de septembre. Ceux-ci s'en défendent.

Les 7 et 8 octobre, levée du siège de Lille.

Le 17 octobre, les troupes aguerries de Kléber infligent une première défaite aux Vendéens à Cholet. L'armée catholique et royale remonte vers le Nord pour faire la jonction avec les insurgés bretons et occuper un port sur la Manche d'où pourraient lui venir les secours anglais.

¹ Maximilien Robespierre, Hervé Leuwers, PUF



Guerres de Vendée

Le 19 octobre, premier numéro des *Lettres de Maximilien Robespierre*, membre de la Convention nationale de France, à ses commetants.

Le 21 octobre, Mayence capitule devant les troupes du général Custine au bout de trois jours de siège. La Convention envoie dans l'Ouest les 15.000 hommes de la garnison de cette ville.

> Le 24 octobre, Brissot (Girondin) à la Convention : *"Le peuple est fait pour servir la Révolution, mais quand elle est faite, il doit rester chez lui et laisser à ceux qui ont plus d'esprit que lui la peine de le diriger."*

Comité de sûreté générale.

> Le 29 octobre, Louvet porte des attaques contre Robespierre accusé d'avoir avili et persécuté les représentants de la Nation, d'être devenu un objet d'idolâtrie et d'avoir marché au suprême pouvoir.

Les armées de la Convention progressent au nord. A la fin du mois, Dumouriez pénètre en Belgique.

> A la fin du mois d'octobre, décret sur les émigrés et la séquestration de leurs biens s'ils ne rentrent pas.

Novembre 1792. Bataille de Jemmapes

> Insurrection paysanne en Beauce contre la cherté du blé. La Convention envoie des troupes et la répression s'abat sur la Beauce. La liberté des prix est maintenue. La haine de la Gironde se répand parmi le peuple des villes et des campagnes.

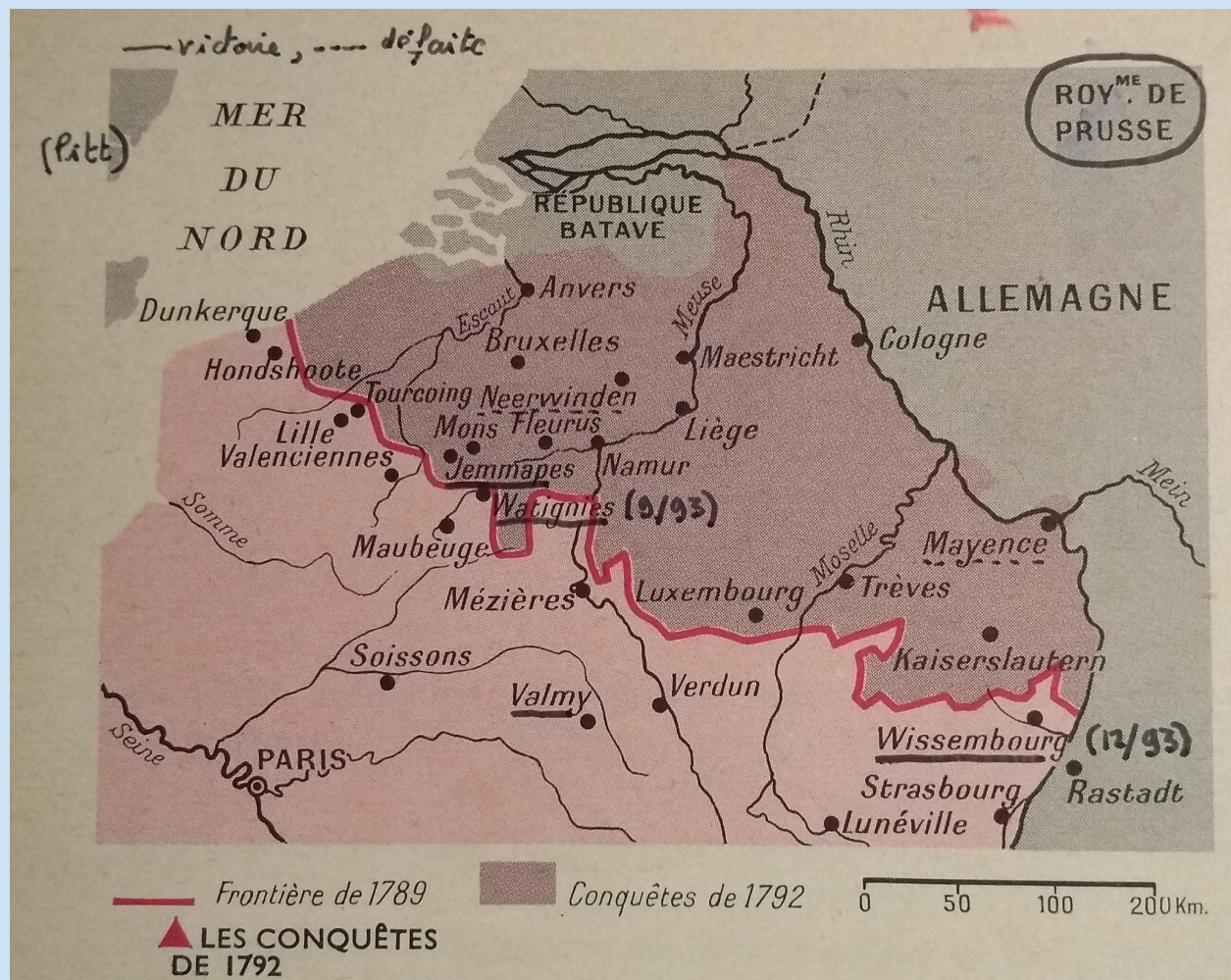
> Le 5 novembre, **Robespierre** répond devant la Convention à Louvet qui l'accuse d'ambitionner la dictature².

> Les armées françaises entrent dans des territoires limitrophes et encouragent leur émancipation, voire leur demande de rattachement à la France. Dumouriez reprend le plan initial d'invasion de la Belgique. Le 6 novembre, l'armée de Dumouriez de 40.000 hommes rencontre celle des Autrichiens à **Jemmapes** près de Mons. Dans cette bataille, les colonnes françaises enlèvent à la charge les redoutes ennemies. C'est une nouvelle victoire des armées de la République. En quatre semaines, conquête de la Belgique toute entière et des territoires germaniques sur la rive gauche du Rhin.

> Sur le front, **Catherine Pochetat** est au cœur de la bataille de Jemmapes. Elle est blessée, son cheval est tué. On la remarque pour sa vaillance, elle est nommée sous-lieutenant. Le 30 avril, un décret (article 11) stipule que les femmes doivent quitter leur cantonnement sous huit jours. Les combattantes sont exclues de l'armée. Ces femmes sont très peu nombreuses, la mise en place de ce décret permet surtout de rappeler la séparation entre les fonctions plutôt attribuées aux hommes et les fonctions plutôt attribuées aux femmes. Les femmes gèrent la logistique et la nourriture, on garde des lavandières et des blanchisseuses mais le port des armes est réservé aux hommes. Catherine Pochetat veut rester dans l'armée. Elle se rend à la Convention pour plaider sa cause. C'est un député qui lit sa requête : *Législateurs, une honteuse exclusion serait la récompense du sang que j'ai versé pour la patrie ? Je serai chassées des armées françaises moi qui ait tant de fois poursuivi les Autrichiens ? Cette main habituée à manier le sabre n'est plus habile à manier l'aiguille et le fuseau. Je vous demande une exception honorable en faveur de mes services et de mes blessures.* La Convention lui accorde une pension annuelle pour la remercier de son dévouement mais Catherine Pochetat est définitivement exclue de l'armée comme toutes les autres femmes combattantes. Si le

² Hervé Leuwers, *Maximilien Robespierre*, PUF

champ de bataille leur est interdit, certaines militantes n'ont pas renoncé au droit de porter les armes.



Les grandes opérations de la guerre

> L'armée inaugure les charges massives soutenues par l'enthousiasme collectif qui apportent "la victoire en chantant". Accueil chaleureux des révolutionnaires en Belgique. L'occupation de la Belgique est intolérable pour l'Angleterre. Pitt se résout à la guerre lorsque les Français manifestent leur intention de remettre en activité le port d'Anvers et imposent à la Hollande la réouverture des bouches de l'Escaut.

> Le 19 novembre, l'Assemblée promet *"fraternité et secours à tous les peuples qui voudront recouvrer la liberté"*. En fait, la France pratique tout à la fois une politique de libération des peuples ("Guerre aux châteaux, paix aux chaumières") et d'annexion. Les pays conquis, divisés en départements, sont entièrement soumis aux lois françaises. On justifie la chose en faisant appel à la théorie des frontières naturelles. Danton déclare : *"Les limites de la République sont marquées par la nature. Nous les atteindrons toutes des quatre coins de l'horizon, du côté du Rhin, du côté de l'Océan, du côté des Alpes"*.

> Hostile à toute violence, **Olympe de Gouges** ne renonce pas à ses idéaux. Au contraire, l'écrivaine se moque désormais publiquement de Robespierre : *Tu donnerais ta vie, dis-tu, pour*

concourir à la gloire et au bonheur de notre commune patrie ? Voyons Robespierre, tiens nous parole. Délivre ton pays. S'il ne faut que ma vie pour t'y encourager, je suis prête à la donner à ma patrie. Je te propose de prendre avec moi un bain dans la Seine, nous attacherons des boulets à nos pieds et nous nous précipiterons ensemble dans les flots. Ta mort clamera les esprits et le sacrifice d'une vie pure désarmera le ciel. A la colère d'Olympe, s'ajoute bientôt l'amertume.

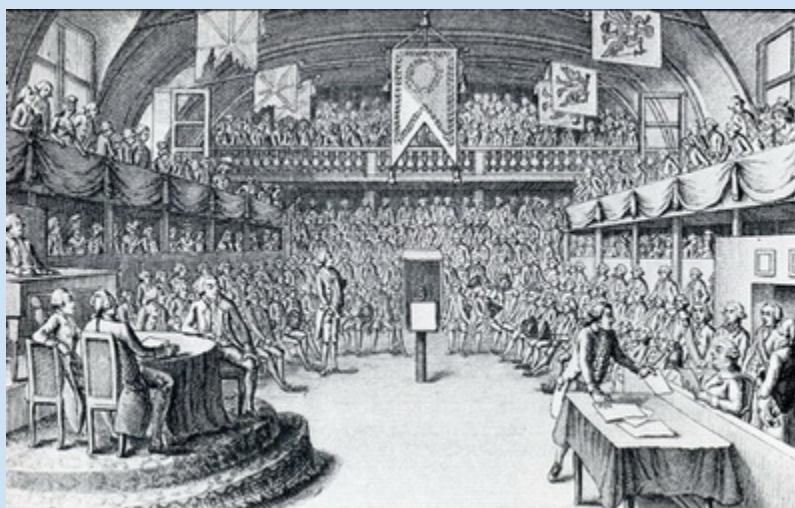
> Le 20 novembre, la **correspondance secrète de Louis XVI** avec l'ennemi, retrouvée dans l'armoire de fer du Palais des Tuileries, est révélée par le ministre de l'Intérieur girondin Roland, ce qui servira de pièce d'accusation lors de son procès. Les preuves de sa trahison ne font plus de doute. Olympe de Gouges perd ses dernières illusions sur le roi.

> Le 27 novembre, la Savoie est annexée.

Décembre 1792

> En cette fin d'année, les dangers sont si grands, l'incertitude si forte, la crainte des trahisons si largement partagée, que même les accusations les plus étranges peuvent paraître plausibles³.

> A l'Assemblée, Robespierre s'élève contre les spéculateurs qui provoqueraient le manque de pain. Sans s'opposer à la libre circulation des grains, il dénonce l'accaparement et affirme que le premier droit de l'homme est celui d'exister, de préserver sa vie : *"il n'y a que l'excédent qui soit une propriété individuelle et qui soit abandonné à l'industrie des commerçants"*⁴.



Procès de Louis XVI à la Salle du Manège

> Le sort du roi est désormais au cœur des débats. De nombreux révolutionnaires se sont radicalisés. C'est le cas de **Pauline Léon**. Elle fréquente un groupe extrémiste, les Enragés où elle retrouve la comédienne Claire Lacombe. Pauline est une des premières à digner une pétition pour la mort du roi : *Nous le jurons par les droits du peuple, par le souvenir des victimes du 10 août, par le besoin d'être libres, Louis périra ou aucun républicain ne lui survivra.* Mais tous les révolutionnaires ne sont pas prêts à guillotiner le roi. Malgré sa rancœur, **Olympe de**

³ Maximilien Robespierre, Hervé Leuwers, PUF

⁴ ibid.

Gouges ne peut s'y résoudre. Le 16 décembre, alors que le procès vient de s'ouvrir, elle écrit à la Convention et se propose comme avocate de Louis XVI : *Je m'offre pour être le défenseur de Louis. Laissons à part mon sexe, l'héroïsme et la générosité sont aussi le partage des femmes. Je suis franche et loyale républicaine, sans tache et sans reproche. Personne n'en doute, pas même ceux qui feignent de méconnaître mes vertus civiques. Je puis donc me charger de cette cause.* Olympe est profondément hostile à la peine de mort. Sa demande est rejetée avec mépris, on lui rit au nez, à l'image de ce journal révolutionnaire qui s'agace : *De quoi se mêle elle ? Qu'elle tricote plutôt des pantalons pour nos braves sans-culottes.* La politique des Girondins, orientée vers l'apaisement intérieur et la paix extérieure, les incline à épargner Louis XVI. Robespierre, avec une logique implacable, les met au pied du mur : *“ Si le roi n'est pas coupable, ceux qui l'ont détrôné le sont “.* Sa thèse est renforcée par la découverte, aux Tuileries, d'une armoire en fer, ou coffre-fort, où l'on trouve des papiers établissant la collusion du roi avec les contre-révolutionnaires de l'intérieur et ses relations avec les émigrés et avec les puissances en guerre contre la France. La Haute-Cour, prévue dans la Constitution de 1791, n'existant plus, la Convention décide de juger elle-même le roi, salle du Manège. Le 11 décembre, début du **procès du roi** dans un climat extrêmement tendu. Le procès est mené par les députés eux-mêmes, représentants de la nation, et non par le tribunal révolutionnaire. Le procès va durer 40 jours et son issue est constamment incertaine. Louis Capet a trois défenseurs, les avocats Tronchet et de Sèze et l'ancien ministre Malesherbes. Les Girondins sont partisans de la clémence et s'opposent aux Montagnards. Robespierre veut une condamnation à mort sans jugement, par mesure de salut public. Déclaré coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentat contre la sûreté de l'Etat, le roi est condamné à mort par 387 voix contre 324. **Olympe de Gouges** est agressée par une troupe hurlante et menacée de décapitation.

> Le 13 décembre, l'armée catholique et royale est écrasée au Mans.

> Le 15 décembre, un décret fixe les règles à suivre par les généraux de la République dans les pays où ils portent les armes. Ils doivent supprimer sur le champ toutes les autorités établies ainsi que les impôts et droits seigneuriaux. Ils doivent instituer une administration provisoire qui cessera quand les habitants auront organisé une forme de gouvernement libre et populaire.

> Le 21 décembre, l'armée royale et catholique est anéantie à Savenay. L'insurrection de l'Ouest est vaincue comme force offensive mais la chouannerie va se prolonger encore des années en dépit des mesures sauvages de répression : dévastations systématiques, massacres, déportations.